

« La majorité n'a pas le droit d'imposer sa connerie à la minorité. »

WOLINSKI



L'édito

La fin de l'année scolaire a été chaotique et a généré des zones de non droit dans certains établissements, y compris avec la remise en cause des compétences disciplinaires pour certains collègues et c'est bien là le problème par d'autres collègues qui se sont sentis pousser des ailes avec l'aide de leur direction. Ainsi dans un des collèges de l'académie, une équipe très réduite d'enseignants de peu de disciplines a, avec la direction, imaginé un plan de retour en classe, dans le respect du protocole sanitaire où les professeurs devaient accueillir non pas leurs élèves dans leur discipline, non pas d'autres élèves dans leur discipline, mais, des élèves dans une autre discipline que la leur, tandis que ceux qui avaient imaginé le système s'octroyaient la discipline en question, par goût, sans doute, mais sans aucune compétence certifiée. C'est ce à quoi, sert le recrutement par concours du Capes et de l'agrégation. Ce plan de retour au collège a donc été validé après avis de chacun selon les propos de l'administration de l'établissement, vous nous permettrez d'avoir des doutes sur la validité du circuit de récollection des avis de chacun, dans cet établissement. Notons que quelles que soient les instances de l'établissement, elles n'ont pas compétence pour modifier le statut des professeurs qui



relèvent d'un décret, ce que ne permettait pas non plus la loi d'urgence sanitaire. Mais poussons jusqu'au bout le raisonnement par l'absurde. Quel dommage que toutes les cartes n'aient pas été rebattues dans cet établissement ultra novateur et que ce serait-il passé si la même équipe collégiale avait décidé que la principale ferait fonction de personnel d'accueil à la loge, et que l'agent d'accueil serait principale ? Une telle décision majoritaire modifiant le statut aurait-elle dû s'imposer à chacun ? Il a été bien malvenu à l'un des enseignants de s'opposer à un plan d'une telle clarté pour faire respecter ses droits et ceux de ses élèves d'avoir un enseignant formé et compétent pour s'adresser à eux, et pas seulement des gens qui grattent un peu de guitare ou qui taquinent le ballon au foot ou la baballe au tennis. À titre d'exemple savoir parler couramment une langue n'a jamais fait de quiconque un linguiste capable d'enseigner cette langue et jouer à la PlayStation n'a jamais fait de l'un ou l'une d'entre nous un pilote de course ou d'avion. Et c'est tant mieux pour les usagers de la route ou du ciel ! Nous nous sommes évidemment adressés au rectorat pour dénoncer cette situation et faire valoir les droits des collègues concernés. Quelle réponse croyez-vous qu'il nous fit ? Tout va bien, ne vous inquiétez pas la démarche a été collégiale et par voie de conséquence s'impose à chacun. C'est sans doute l'application de cette vision des choses où une administration couvre les errements d'une autre administration qui doit présider au dialogue social, ou à l'exercice des droits des personnels ou des droits syndicaux. Nous avons demandé une audience à la rectrice d'académie pour en discuter de nouveau. Décidément, l'épidémie de Covid permet bien de limiter les libertés et les droits, pas ceux dont ils parlent à la télé, mais aussi ceux que défendaient les journalistes et dessinateurs de Charlie abattus parce qu'ils tenaient à toutes ces libertés-là.

Sommaire

- p.1 : Édito
- p.2 : Alerte au feu ! Cherchons pompiers très volontaires...
- p.2 : Réforme : « Rien n'est prêt »
- p.3 : Une rentrée tout sauf joyeuses, n'en déplaît au ministre.
- p.3 : États généraux du numérique : ça ne sent pas bon.
- p.4-5 : Échos d'établissements
- p.6 : Pénurie d'AESH dans les Ardennes! La faute à la MDPH ?
- p.6 : Stagiaires : Rentrée dans le métier; attention au respect des droits
- p.7 : La fin du monde d'avant...
- p.7 : Dernières nouvelles de l'enseignement hybride.
- p.8 : Venez assister aux stages syndicaux organisés par le SNES-FSU
- p.8 : Masque et voix

Christophe Girardin,
 Reims le 10 septembre 2020

Alerte au feu ! Cherchons pompiers très volontaires...

Le confinement nous a, paraît-il, obligés collectivement à ralentir. Le silence qui a pu extérieurement régner, le calme dans la rue, l'arrêt des cohues dans les magasins, l'éloignement physique voire le repli sur soi ont semblé être la norme. Pourtant, le mur dans lequel se propulsait déjà l'Éducation Nationale semble à la reprise plus proche que jamais, plus proche que prévu. Nous avons accéléré dans sa direction avec l'illusion que des « solutions numériques » rendant l'école « dématérialisée » nous permettrait de passer à travers. En effet, les petites mains de l'Éducation Nationale, l'« armée de petits colibris bien ordonnée » de Jean-Michel Blanquer, s'est activée avec pour première pré-occupation les élèves, faisant au mieux, essayant goutte à goutte d'éteindre un incendie digne des forêts australiennes. Les profs n'ont pas ralenti, et le creusement des inégalités non plus. Tout d'abord, cette école « dématérialisée » a posé, aux professeurs comme aux élèves, de sérieux problèmes... de matériel. Et cela résume bien tout le problème de la politique éducative à l'œuvre depuis bien longtemps. En effet, l'incendie n'a pas pris avec le confinement. Différents foyers n'ont fait que se rejoindre avec une liste infinie de combustibles que nous dénonçons depuis longtemps : trop d'élèves dans les classes,

un manque de moyens flagrant au quotidien, des dispositifs « pansement » qui, souvent, ne font que nous donner bonne conscience quand ils ne servent pas à éloigner les élèves de l'école pour mieux dire qu'on a fait tout ce qu'on pouvait... Nous avons longtemps, petit à petit, et cette fois encore, accepté d'inventer, faute de mieux et au prix d'un marathon, des traitements superficiels et peu efficaces à des symptômes, sans se préoccuper de la maladie qui ronge notre école. Cette maladie, c'est l'indifférence.

L'indifférence au sort collectif, l'indifférence au devenir de notre démocratie, l'indifférence au démantèlement du fondement de notre société. Et la rentrée arrive, et tout semble recommencer, se perpétuer et les méthodes inutiles, inefficaces et anti-démocratiques se perpétuent. La pré-rentrée a même été pour certains collègues, par exemple, l'occasion de découvrir des dispositifs pédagogiques « innovants », dont l'intérêt est peut-être discutable, mais qui ne sont de toute façon pas discutés puisque leur mise en place a été décidée par des directions suite à des discussions à la cantine... Combien se préoccupent encore de travailler, d'enseigner, d'étudier ou d'envoyer ses enfants dans une école républicaine ? Qu'ils nous rejoignent !

Alice Petit

Réforme : « rien n'est prêt »

<https://reims.snes.edu/-Adherer-.html>

ADHÉREZ AU 

Juin 2021 doit marquer l'aboutissement de la réforme du lycée. À quelques mois de cette échéance, voici un bilan d'étape de cette réforme. Le diaporama destiné aux équipes pédagogiques est disponible sur Eduscol et indique que le nouveau baccalauréat doit « Simplifier une organisation trop compliquée, valoriser le travail et la régularité des lycéens, mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation et servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur ».

« Simplifier une organisation trop compliquée »

Chaque élève de première et de terminale s'étant vu distribuer en ce début d'année un emploi du temps personnalisé, on peut douter de la réalité de ce

« choc de simplification », d'autant que l'organisation de l'année de terminale s'annonce particulièrement obscure. Par ailleurs, l'un des premiers reproches des enseignants portait sur la lourdeur des nouveaux programmes, force est de constater que plus de deux ans après la publication de ceux-ci, tous les documents d'accompagnement ne sont pas sortis, y compris pour le programme de seconde. Voilà qui ne simplifie pas non plus le travail des enseignants, pourtant amenés à les mettre en œuvre.

« Valoriser le travail et la régularité des lycéens »

L'Inspection générale de l'éducation, du Sport et de la Recherche qui dépend du ministère de l'éducation dénonce dans une note de février 2020 « des élèves constamment sous la pression de l'évaluation », des épreuves d'E3C « d'une complexité excessive pour les parents » et « un surcoût énorme pour un rendement faible », pour les

proviseurs. « Il semble que se soit instituée une confusion entre la logique de la certification (par l'examen) et la logique de la formation qui devrait être au cœur de la réforme : le poids des E3C déséquilibre l'ensemble au détriment de la formation ». Au final, les derniers textes ministériels achèvent de renvoyer l'organisation des E3C au local, accentuant ainsi les inégalités de traitement entre élèves et établissements.

« Mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation et servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur »

En ce mois de septembre « rien n'est prêt ». Les 54 heures d'orientation au bénéfice des élèves en restent au stade de l'effet d'annonce. Les « attendus » du Supérieur destinés à guider les élèves sur parcoursup ne sont toujours pas parus, les formations post-bac semblant encore perplexes face

aux « profils nouveaux » que va leur envoyer la réforme. Le dessaisissement progressif des Psy-En au profit de professeurs principaux, peu voire pas du tout informés, fait peser des risques importants sur l'avenir des élèves. Quant au « Grand Oral », nouvelle épreuve « reine » de ce nouveau bac, destinée à mieux préparer les élèves au Supérieur, aucun enseignant ne sait clairement aujourd'hui comment le mettre en œuvre au sein des spécialités, faute de consignes claires.

C'est donc un vaste gâchis qui se dessine, le ministère semblant compter sur l'improvisation des établissements pour combler les lacunes béantes d'une réforme mal préparée.

François Belleil



Une rentrée tout sauf joyeuse, n'en déplaise au ministre.

La crise sanitaire qui continue à se développer se double d'une crise économique (plans de licenciements, faillites, délocalisations...). Le gouvernement Castex prétend y répondre par un « plan de relance de 100 milliards d'euros pour redresser durablement l'économie française et créer de nouveaux emplois ». Les choix qui sont faits traduisent le maintien du cap libéral et de politiques économiques qui depuis 25 ans ont échoué, notamment en ce qui concerne les créations d'emplois et la lutte contre le chômage. Le gouvernement donne encore des gages au patronat et de l'argent aux actionnaires les plus riches, refuse d'investir dans les services publics et laisse de côté les plus démunis et les plus précaires ; rappelez vous, ces fameuses petites mains pourtant redécouvertes et si « utiles » pendant le confinement. De fait, ce plan ne répond en rien aux urgences sociales et le « monde d'après » risque d'être bien pire que le « monde d'avant ». Les mesures d'exonérations diverses prises avant et pendant la crise de la Covid creusent davantage le déficit de la sécurité sociale et maintient la volonté de casser davantage la solidarité inter-générationnelle et surtout ouvrent la voie à des financements privés avec le plan de réforme de l'autonomie. Il n'est pas acceptable que la Sécurité sociale paie le coût de la dette sanitaire et soit de plus en plus fragilisée. Le combat pour défendre les principes fondamentaux la Sécurité sociale est un combat commun des actifs et des retraités. Enfin, il est impossible d'analyser autrement la volonté réaffirmée par le gouvernement de mener à son terme le projet de réforme des retraites massivement contesté et qui met à mal notre système de protection sociale.

Une rentrée scolaire exceptionnelle due au contexte sanitaire, à la fois par les contraintes qu'elle impose (port du masque obligatoire notamment) mais aussi par les enjeux pédagogiques. Tous les personnels ont bien vu ce que signifiait pour le ministre de préparer la rentrée : « rien faire, laisser passer et répéter beaucoup que tout va bien ». Méthode Coué ! Ainsi :

- le protocole sanitaire élaboré fin juillet a été modifié et complété dans l'urgence quelques jours à peine avant la pré-rentrée, sans répondre à tous les enjeux

- la situation des personnels vulnérables n'a pas été anticipée non plus, et les choix faits depuis ne vont pas dans le sens d'une protection renforcée des personnels

- les dotations en masques, gel hydro-alcoolique, ... n'ont pas été anticipées et le renvoi au local (collectivités territoriales ou simplement aux établissements), que rien ne justifie, crée des inégalités très fortes entre les établissements, entre les élèves et entre les personnels.

- les budgets des établissements ont été fortement grevés par les mesures sanitaires et doivent être abondés, de même que les fonds sociaux. Sinon, on risque de se retrouver confronté à : « Ce n'est pas dans le protocole et ça coûte trop cher ! », Ah oui ? C'est combien la vie d'une personne ?

- la mise en place du protocole nécessite le recrutement d'agents territoriaux supplémentaires

- le protocole à suivre en cas de suspicion de malade de la covid-19 a été communiqué aux personnels plusieurs jours après la rentrée, alors que les situations se multipliaient dans les collèges et lycées, et le maintien du jour de carence dans une telle situation est un véritable scandale, en dehors du fait que nous continuons à revendiquer sa suppression pour tous.

- aucun aménagement de programme n'a été mis en place, aucun retour sur les réformes du lycée et du bac, contraignant les équipes comme les élèves à des calendriers intenable.

- aucun moyen n'a été accordé pour assurer un travail en groupe réduit, un accompagnement individuel des élèves (les heures supplémentaires pour « devoirs faits » en collège ne sont pas une réponse adaptée).

Dans notre académie qui a encore subi des suppressions de postes, la rentrée 2020 est donc marquée par une nouvelle dégradation de la situation dans les établissements, tant du point de vue des effectifs d'élèves par classes que des remplacements non assurés, et on ne parle pas du retard de livraison des ordinateurs pour les élèves et des manuels. Le SNES-FSU rappelle sa demande de création de postes à la hauteur des besoins, permettant de diminuer les effectifs par classe et la nécessaire résorption de la précarité. Il est nécessaire de construire la mobilisation dans les établissements, auprès des collègues, en rendant le combat plus concret, dans notre secteur tout en cherchant à construire les convergences.

Christophe Girardin

États généraux du numérique : ça ne sent pas bon.

Jean-Michel « On est prêt » Blanquer a annoncé avant les vacances d'été des États généraux du numérique. Vous trouverez la communication sur le sujet ici :

Plusieurs motifs d'inquiétude. Tout est sorti très vite : les thèmes, l'organisation, les enjeux... sans la moindre concertation ou étude du terrain. D'où l'impression partagée par de nombreux collègues que les conclusions sont déjà prêtes. La communication du ministre des derniers mois n'a pu que difficilement créer un climat de confiance propice aux échanges. Les personnels, préoccupés par cette rentrée covid, qui travaillent dans des conditions difficiles,

avec des effectifs chargés, quelquefois au fil des infos sur les cas contacts, cas contacts à risque, positifs ou non, de leur établissement, ne bénéficie pas de la disponibilité d'esprit pour ce sujet de fond. Les contributeurs les plus actifs sur les forums du ministère sont assez souvent des personnes en lien direct, ou indirect, avec entreprises et startup du numérique éducatif qui ont justement des produits à vendre (alors pas sur le forum quand même).

On paraît plus parti sur la « foire », à tous les sens du terme, du numérique que sur les États Généraux.

Yannick Lefebvre

Des places vacantes ... (et non pas des plates vacances !)

Début juillet tombait une terrible nouvelle pour les futurs élèves de 4ème du collège Perrot d'Ablancourt à Châlons-en-Champagne : une fermeture de division qui entraînerait des effectifs de 29 et 30 élèves par classe à la rentrée suivante.

Le 6 juillet, un courrier émanant des représentants des parents et des enseignants était adressé à madame la rectrice de l'académie de Reims. En voici un extrait :

« Ils seront, à la rentrée, 29 ou 30 par classe, c'est-à-dire entassés dans des salles souvent trop petites et ne bénéficieront pas, du fait du nombre, de toute l'attention qu'un enseignant devrait pouvoir accorder à chacun. Il y a à l'évidence une forme de maltraitance institutionnelle vis-à-vis de ces enfants qui ont déjà vécu une année de 5ème très particulière. C'est aux élèves les plus fragiles que nous pensons d'abord, ceux dont le destin social va être le plus hypothéqué par la situation qui leur est imposée. Certes, vous n'avez fait qu'arbitrer des choix dans un contexte de réduction générale des dotations pour le second degré et nous savons que si vous n'aviez pas fermé une classe dans notre collège, vous en auriez fermé une ailleurs avec les mêmes conséquences pour les élèves victimes de ce choix contraint. Mais pour arbitrer au plus juste – ou plutôt au moins injuste –, il nous semble qu'il faut connaître finement les élèves dont on s'apprête à durcir les conditions d'apprentissage et nous n'avons pas de doute sur le fait que si vous étiez venue cette année rencontrer nos élèves de 5ème et vous faire une idée de la réalité sociale de notre collège - du public que nous accueillons -, vous auriez sûrement hésité à trancher ainsi que vous l'avez fait à partir de données et d'indicateurs statistiques réducteurs. [...] nous nous tenons à votre disposition pour vous parler des élèves du collège Perrot d'Ablancourt, de leurs espérances, de leurs fragilités et de leur avenir. »

Le 22 juillet, madame la rectrice répondait dans un courrier expéditif dont voici un extrait :

« Il a été constaté que les niveaux 5ème et 4ème présentent respectivement des prévisions d'effectifs très en deçà des capacités d'accueil avec respectivement 25 et 28 **places vacantes**. »

Comment desserrer les contraintes de l'EDT ?

Récemment une de mes collègues de lettres classiques m'apprenait que tous les élèves inscrits en latin ne pouvaient profiter des heures prévues, et qu'après les ultimes retouches et ajustements de l'EDT, le latin serait surtout enseigné sur la coupure méridienne. Conditions qui vont provoquer un abandon de l'option chez plusieurs élèves... avant la disparition programmée de son enseignement. Dans ma réponse, je suis revenu sur les effets de la réforme du lycée BLANQUER. En effet, désormais, tout élève de première et de terminale doit pouvoir choisir 3 spécialités en 1ère et 2 en terminale. Si celui qui a la main sur l'EDT offre pour toutes les classes, toutes les combinaisons possibles de spécialités proposées, cela génère ces « super-barrettes », que l'on connaît notamment dans les gros établissements. La raison officiellement avancée est "l'esprit de la réforme et le refus d'une hiérarchie des classes de l'enseignement général" : pas de classe de niveau ! Tout cela est à mon sens de la communication ministérielle d'une grande vacuité, qui pour être répétée par toute la hiérarchie administrative, ne doit pas nous priver de réfléchir sur "ses effets secondaires".

Une désincarnation de la classe.

Cette réforme participe à l'heure présente d'un brassage des élèves a priori anti-phylactique, et de la désincarnation de la classe (comment développer le sentiment d'appartenir à un collectif quand pour au moins 12 heures par semaine, on ne sera pas avec la plupart de ses camarades), et de la multiplication de nos contraintes administratives (organisation des CC, suivi des élèves, évaluation, etc.) pour aboutir au final à rien de ce que promet la réforme : une meilleure orientation et une meilleure préparation aux études supérieures. Quelles sont les

Ainsi, alors que nous lui parlions humainement de nos élèves et de leur avenir, madame la rectrice répondait en gestionnaire et utilisait l'expression de **places vacantes**. Cette expression est à rapprocher de la logique de « lit vacant » qui a tellement fragilisé notre système hospitalier (1).

Jusque là, le discours de l'administration était plutôt : « Nous gérons l'enveloppe de moyens qui nous sont alloués et parfois, il faut se résoudre à faire certains arbitrages. »

Désormais, le discours est ouvertement soutenu par une logique de remplissage : une **place vacante** (2) est un problème de gestion.

Il faut sentir ce que l'adjectif « vacante » contient de négativité. Il n'est pas de bonne gestion qui ne voit d'un très mauvais œil une **place vacante**. La SNCF et Air France mettent en place de véritables stratégies pour éradiquer les « places vacantes ». L'académie de Reims aussi désormais.

Jusque là, si vous aviez une classe avec 24 élèves, vous vous disiez : « Chouette ! On va pouvoir faire du bon travail, cette année, et je vais pouvoir aider efficacement les élèves qui présentent des fragilités » et l'administration allait dans votre sens : « Nous avons réussi à préserver dans votre établissement, sur ce niveau, des effectifs très favorables aux apprentissages ! ».

Désormais, l'administration se dit : « Horreur ! Il y a 5 **places vacantes** dans cette classe ».

Ainsi madame la rectrice de l'académie de Reims ne peut que nous répondre : « Le maintien de la 6ème division de 4ème n'apparaît pas envisageable ». Non pas parce qu'il faut faire des arbitrages et que d'autres situations sont plus tendues encore qu'au collège Perrot d'Ablancourt mais bien dans une logique de remplissage pour réduire, en bonne gestion, l'abominable nombre de **places vacantes**.

Si cet élément de novlangue s'impose, nous allons rencontrer un problème :



nous nous sentons légitime à revendiquer de meilleures conditions d'apprentissage pour nos élèves, mais pouvons-nous, avec la même force, revendiquer un truc aussi négatif que des « places vacantes » dans nos classes ?

Belle trouvaille donc de notre ministère pour maquiller un régression sociale en progrès gestionnaire ! (3)

Évidemment, refusons et ne cédon rien des mots pour dire la réalité de nos métiers !

Et relisons *Les principes du novlangue* ! (4)

Alexandre Carret

(1) Voir et revoir ce poignant discours d'une cheffe de service de l'hôpital de la Salpêtrière qui explique comment la logique gestionnaire et les tableaux Excel ont pris le pas sur la dimension éthique de la prise en charge des patients :

<https://www.youtube.com/watch?v=7vzxdYm8NzY>

(2) Exemple : dans un collège, il y a 146 élèves de 4ème. Avec 6 divisions, cela donne des classes de 24 ou 25 élèves par classe. L'administration se dit : « 6 divisions, cela devrait être 6 x 29 élèves soit 177 élèves. 177 - 146 = 31. Il y a donc 31 places vacantes en 4ème dans ce collège. Supprimons une division - les classes seront à 29 ou 30 élèves - et bingo, les places vacantes disparaissent. »

(3) Il est probable que cet élément de langage ait été transmis d'en haut car il a été entendu plusieurs fois en fin d'année dernière des bouches de certains chefs d'établissement, du DASEN de la Marne et le 22 juillet sous la plume de madame la rectrice de l'académie de Reims.

(4) *Les principes du novlangue* est une annexe fictive du roman 1984 de G. Orwell.

Extrait : « Le but du novlangue était, non seulement de fournir un mode d'expression aux idées générales et aux habitudes mentales des dévots de l'angsoc, mais de rendre impossible tout autre mode de pensée. »

« Je me suis syndiqué au SNES-FSU dès que je suis devenu prof, c'était naturel pour moi. Depuis j'ai rencontré quelques obstacles (un Principal un peu trop malveillant) et le SNES-FSU a été à mes côtés pour me battre et faire valoir mon bon droit. Leurs représentants m'ont aussi beaucoup aidé et conseillé les deux fois où j'ai décidé de muter. »

Frédéric, 45 ans, prof. mathématiques (08) je me syndique au 

Ne pas avoir de complexes à défendre nos intérêts et refuser les arguties.

A minima, dans les conseils d'enseignement, il faudra revendiquer une ré-homogénéisation des classes, condition sine qua non à des EDT plus équilibrés pour les élèves comme pour les personnels. Est-il acceptable que des collègues à temps partiel soient occupés sur quasiment toute la semaine ? Est-il acceptable pour un élève de ne pas avoir le temps de manger et de subir des journées de 8h00 sur une semaine qui, hormis deux heures de coupure méridienne, offre en théorie 36 créneaux horaires d'une heure. Une façon a minima de se dégager partiellement de ces contraintes sera, bien évidemment, de revenir sur ces combinaisons chronophages. À ceux qui propagent comme argument « non aux classes de niveau », je propose de répondre « oui à des classes de cohésion ». Il ne dépend pour l'emporter sur ce point comme sur d'autres sujets que de notre volonté collective et de notre unité.

Laurent Bertrand

Pénurie d'AESH dans les Ardennes ! La faute à la MDPH ?

Lors de la réunion du Comité technique spécial des Ardennes du 3 septembre dernier, nos représentants FSU ont questionné le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale sur le nombre d'élèves en situation de handicap bénéficiant d'un accompagnement dans le département, les AESH nécessaires, les recrutements en cette rentrée 2020.

L'administration nous a alors communiqué le nombre de 507 AESH actuellement en poste dans les Ardennes pour... 927 élèves notifiés par la MDPH ! (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Nous pouvons comprendre la difficulté qu'il peut y avoir à recruter des personnels dans des territoires ruraux surtout lorsque le statut des AESH reste tellement précaire ; mais le Directeur Académique a ajouté que la MDPH des Ardennes semblait, suite à la situation exceptionnelle du COVID, être entrée dans une « frénésie » de notifications..., regrettant même que « les prescripteurs ne soient pas les employeurs et les payeurs » ! Cette critique - récurrente depuis plusieurs années- à l'égard de cet organisme tellement important pour les élèves à besoins éducatifs particuliers n'est pas acceptable. Pour nous, la MDPH est remarquable dans sa gestion, objective quant à l'examen des situations et aux notifications afférentes et doit continuer à s'affranchir des éventuelles limites que fixe l'administration (nombre d'AESH, places dans les ULIS...). Celle-ci, dans le cadre de l'école inclusive, doit au contraire attribuer les moyens eu égard aux besoins exprimés et offrir les solutions adaptées à chaque élève (ce qui n'est pas le cas pour le moment).

Pour tenter peut-être de minimiser les insuffisances de l'institution, le Directeur Académique a aussi fait valoir

que les enseignants étaient aujourd'hui formés pour pouvoir accueillir en plus grand nombre des élèves présentant des difficultés notifiées par les MDPH... Même si des certifications/formations existent, elles ne sont passées que par une minorité d'enseignants, qui, quoi qu'il en soit, ne doivent pas pallier le manque de recrutement de personnels AESH. L'État doit créer un corps spécifique d'agents titulaires de la fonction publique pour garantir à ces personnels essentiels des conditions d'emploi (temps de service par ex.), de gestion (droit à la mutation...) et de rémunération équitable et ainsi permettre d'assurer aux élèves une égalité de service sur l'ensemble du territoire.

Pour l'heure, les PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés) ont été généralisés dans le département, 31 existent donc sur le papier mais leur fonctionnement n'a toujours pas été précisé et les pilotes et coordonnateurs toujours pas identifiés... Comme dans d'autres domaines, la préparation de la rentrée montre là aussi ses limites !

Enfin, en application du décret 2020-515 du 4 mai 2020, un comité départemental de suivi de l'École inclusive a été installé, sa composition excluant les représentants des personnels...

Le SNES-FSU continue d'exiger des mesures immédiates et significatives en termes de sortie de la précarité pour les AESH, une véritable reconnaissance professionnelle qui passe par la création d'un corps de fonctionnaires correspondant aux (nombreux) besoins. Pour nous, les collègues AESH sont des personnels indispensables à la réussite de l'École inclusive, au bon fonctionnement et à la qualité du service public d'éducation.

Karine Fuselier et Olivier Lefort

Stagiaires : Rentrée dans le métier ; attention au respect des droits

Un été étrange et difficile pour tous, notamment pour les fonctionnaires stagiaires, s'achève.

Les concours ont été décalés, reportés, des épreuves annulées... ou pas. Ainsi, les oraux qui n'ont pas pu se tenir pour plusieurs concours de recrutement seront remplacés par un oral en avril, sorte d'entretien, peut-être plutôt entretien professionnel que d'admission. Mais cet oral, dans sa forme comme dans son contenu, n'est pas vraiment défini. Les collègues admis mais pas vraiment restent dans le flou en faisant leur rentrée.

Cette année, justement, la rentrée des stagiaires n'a pas été précédée d'une semaine institutionnelle où les lauréats des concours sont regroupés pour entendre la présentation de la rectrice avant de se regrouper par discipline sous la houlette des IPR. Les organisations syndicales n'ont donc pas pu accueillir les nouveaux collègues, comme c'est le cas chaque année. Des réunions avec les IPR ont bien eu lieu entre le 31 août et le 10 septembre, le SNES en a été informé, mais quand nous demandons un planning pour aller à la rencontre des nouveaux arrivants dans le métier, cette information ne nous est pas communiquée. Nous n'avons qu'à les contacter par mail. Impossible, donc, d'échanger avec eux directement, physiquement, en présentiel... Là

aussi, le distanciel est de mise.

Autre information importante que le Rectorat n'a pas daigné nous transmettre cette année : la liste des berceaux. Petite explication : ces berceaux sont les établissements dans lesquels sont implantées les heures et postes réservées aux fonctionnaires stagiaires. Tous les ans, cette liste nous est transmise et nous pouvons, en CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique) ou en groupe de travail issu des CAPA, savoir s'il y a eu des changements ou des ajustements, voire en proposer.

Oui mais justement, il n'y a plus non plus de Groupe de Travail (GT) . Donc, comme pour tous les collègues, il n'y a pas eu moyen pour les stagiaires de savoir si leur affectation s'est déroulée de manière réglementaire ou pas.

Jusqu'ici, avec le SNES-FSU, nous étions présents comme représentants des personnels lors de l'affectation des stagiaires dans la deuxième quinzaine de juillet. Cette année, le report des concours a relégué leurs affectations au mois d'août, et toujours dans la plus grande opacité.

Au final, cette entrée dans le métier se révèle particulièrement étrange, comme notre époque, et risque d'être délicate si la situation sanitaire du pays devient prétexte à la mise de côté des droits de chacun et notamment des droits

syndicaux sur lesquels chacun doit pouvoir s'appuyer. Les stagiaires ont été admis mais l'admission sera à confirmer par la suite, affectés tardivement, et leurs collègues et représentants syndicaux n'ont pas été autorisés à les rencontrer pour les informer et leur montrer leur présence à leurs côtés tout au long de l'année et de leur carrière.

Nous affirmons ici aux fonctionnaires stagiaires que dès cette rentrée et malgré sa difficulté, le SNES-FSU est auprès d'eux et les accompagnera dans les établissements, dans les sections départementales et à la section acadé-

La fin du monde d'avant...

Au 1^{er} janvier 2020, la loi dite de transformation sociale de la Fonction Publique du 6 août 2019 est entrée en application pour tout le volet « mobilité » des personnels. Comme indiqué sur « economie.gouv.fr », cette loi « opère une profonde simplification du cadre de gestion des agents publics ». Pensez donc, tout ce qui touche aux mouvements INTER et INTRA, aux affectations des TZR, non-titulaires, stagiaires, aux détachements de catégorie A n'est plus de la compétence des commissions nationales ou académiques... Par ailleurs, il est prévu qu'au 1^{er} janvier 2021, c'est tout le volet « gestion » de carrière qui échappera aux organisations syndicales... L'objectif est clair : dessaisir celles-ci de toutes leurs prérogatives et laisser entièrement le champ libre à l'administration.

Les éléments qui nous remontent, de notre académie comme d'autres, montrent que l'administration a, parfois, fait un peu n'importe quoi et que ce sont d'abord les collègues qui en paient les conséquences alors que notre présence en commission garantissait l'équité de traitement

Dernières nouvelles de l'enseignement hybride.

Un peu de dérision, mais ils tendent le bâton.

En bons clients de la communication ministérielle, vous avez sans doute lu avec attention le message de M. Blanquer de la fin août dans votre boîte académique. Il est moins sûr que vous ayez cliqué sur le lien vers le plan de continuité pédagogique en cas de circulation active (ou très active) du virus. Encore moins certain que vous ayez cliqué sur l'annexe de la fiche 1.5 sur l'enseignement hybride. Dommage, sinon vous auriez, peut-être, été alléchés par cette annonce à la fin du premier paragraphe de la fiche :

"Capsule vidéo réalisée par C. B., IEN ET-EG de l'académie de Limoges, qui présente les fondamentaux de l'enseignement hybride : <https://vimeo.com/416686536>"

Vous vous seriez dit "Ouf, le ministère de l'EN de la sixième (ou septième) puissance économique mondiale a fait une vidéo pour présenter à ses enseignants les fondamentaux de l'enseignement hybride qui va révolutionner le XXI^{ème} siècle. Je vais savoir enfin, je vais tout comprendre..."

En voyant une durée de 2 minutes 40, vous seriez restés béats d'admiration pour les capacités de concision et de synthèse des productions que vous diffuse votre ministère. Et vous auriez vu ça : <https://vimeo.com/416686536>

Rassurez-vous, si vous ne regardez pas la vidéo, vous ne

mique. Tous, nous sommes en poste et en charge d'élèves dans les établissements et connaissons le fonctionnement de notre institution. Sur le principe de solidarité qui soutient le syndicalisme et qui anime les militants du SNES-FSU, nous serons à leurs côtés au long de leur carrière. Malgré les difficultés, bienvenue dans nos métiers, que nous continuerons à défendre.

Célia Volondat

entre collègues et le respect des textes en vigueur. Pourtant, le rectorat ne cesse de répéter (comme s'il voulait s'en convaincre lui-même) que le dialogue social est bien vivant et qu'il entend le faire vivre.

Mais, dans la réalité, force est de constater que nos demandes sont de plus en plus souvent ignorées. Ainsi, celle des « berceaux » stagiaires ou celle concernant la diffusion des barres d'entrée à l'intra n'ont pas eu de réponse malgré nos diverses relances. Or, passé le délai de 2 mois, la réponse est réputée négative sans que le rectorat ne prenne la peine de nous le faire savoir !

Quel beau dialogue social !!!...

Décidément, ce qu'aucun autre gouvernement (de droite comme de gauche) n'avait osé faire, le gouvernement Macron l'a fait sans se soucier des avis unanimement opposés des organisations syndicales que l'on se vante d'avoir « consulté ».

Jean-Claude Richoilley

ratez rien d'essentiel pour votre métier, ou le XXI^{ème} siècle, mais vous ratez une bonne rigolade. Une question demeure après le visionnage. Pourquoi son nom est-il annoncé dans la fiche ? Pour le dénoncer ? Parce qu'ils sont fiers de son travail ? Pour lui garantir des droits d'auteur en cas de diffusion dans des colloques internationaux ?

Plus sérieusement. On nous présente l'enseignement hybride comme un concept ou une méthode qui va être appliquée sous la houlette du ministère. Peut-être que ça existe dans le Sup. Peut-être que dans le Sup au Québec (la définition présentée dans la fiche provient d'une association québécoise qui promeut l'enseignement hybride dans le Supérieur). En France, dans le secondaire, ce que le ministère baptise pompeusement « enseignement hybride » n'est que l'ensemble des pratiques mises en place empiriquement par des collègues, dont une bonne partie a été faite dans l'urgence du confinement, avec leur matériel et en dépit des outils souvent défectueux de l'institution.

Donc, la vidéo et la fiche, un peu misérables, illustrent parfaitement que le ministère n'a rien à dire et n'a rien à offrir en ce qui concerne l'enseignement hybride. Si vous en voulez, *do it yourself*. Après le ministère fera une vidéo pour vous expliquer ce que vous avez fait.

Yannick Lefebvre

Venez assister aux stages syndicaux organisés par le SNES-FSU de l'académie de Reims

Comme chaque année, des stages syndicaux seront organisés cette année par la section académique et les sections départementales.

VOUS POUVEZ Y ASSISTER DE DROIT SANS PERTE DE SALAIRE si vous faites la demande d'autorisation d'absence un mois avant la date de stage, et ce jusque 12 jours par an.

La jauge de places étant limitée par le contexte sanitaire, **pensez également à vous inscrire** auprès de la section syndicale qui organise, sur le site du SNES-FSU de l'académie ou par téléphone ou par mail en n'omettant pas de préciser si vous souhaitez déjeuner au SNES (participation 8€) ou non.

Retrouver toutes les informations sur notre site : reims.snes.edu rubrique Stage syndicaux

- Être S1 dans son établissement : pourquoi et comment ? Le 16 octobre à **CHAUMONT**
- Intervenir en CA le 6 novembre à **REIMS**
- Comprendre sa carrière le 9 novembre à **TROYES**
- Quand le travail fait mal le 10 novembre à **REIMS**
- Droits des Non titulaires enseignants le 17 novembre à **REIMS**
- AED et AESH (se protéger se défendre) le 19 novembre à **REIMS**
- Manuels numériques et école connectée 20 novembre à **REIMS**
- Exercer le métier de Professeur documentaliste le 24 novembre à **REIMS**
- Être S1 dans son établissement : pourquoi et comment ? Le 8 décembre à **REIMS**
- Comprendre sa carrière le 22 janvier à **CHARLEVILLE-MÉZIÈRES**

Retrouvez-les sur les réseaux sociaux et les prochains bulletins.

ENEZ NOMBREUX !!

Masque et voix

Si le masque crée une barrière pour les particules, il crée aussi une barrière pour la voix.

Ainsi, l'intensité de notre voix est affaiblie. Résultat : on doit forcer nos cordes vocales pour que notre voix porte autant que sans masque.

Avec la rentrée, j'ai une pensée spéciale pour les enseignant(e)s, qui sont amenés à porter le masque sur de longues périodes et à utiliser beaucoup leur voix dans une journée. En temps normal, ils représentent 20 à 50% des patients qui ont un trouble de la voix. Alors, en cette période particulière, voici quelques conseils pour prendre soin de sa voix :

 Boire de l'eau fréquemment : l'hydratation permet un moins grand effort des cordes vocales. Idéalement : 1 gorgée d'eau chaque 30 minutes.

 Réduire ou éliminer le bruit ambiant : cela permet d'éviter de parler plus fort pour se faire entendre malgré le bruit. Par exemple, fermez la porte de votre classe pour éliminer les bruits provenant du corridor. Plutôt que de prendre la parole pour demander le silence aux élèves, établir un code non verbal avec eux (ex. : éteindre les lumières, maracas, clochette, etc.).



 Prendre des pauses de parole : il est bénéfique de donner des pauses à sa voix au cours de la journée. Vous pouvez prévoir des travaux calmes à quelques moments dans la journée et prendre ce temps pour reposer votre voix. Idéalement, prévoir également des périodes de pause vocale complète de 15 minutes dans la journée (ex. : récréation, heure du dîner).

 Éviter de chuchoter : cela demande un plus grand effort aux cordes vocales. Privilégiez une voix basse au chuchotage.

 Éviter de se râcler la gorge : cela irrite les cordes vocales et peut les sensibiliser. Prenez plutôt une gorgée d'eau ou avalez votre salive.

Merci à **Camille Thériault**, orthophoniste, pour ces conseils. 